

Charte des paysages de la Route des Frontières

Document d'adhésion

Mission de la Corporation:

Depuis 2004, la Corporation touristique de la route des Frontières (CTRF) assure l'harmonisation des actions de promotion et de développement de l'industrie touristique avec les instances décisionnelles.

En 2009, la Corporation s'est donné un plan d'action visant la préservation des paysages et l'embellissement de la Route des Frontières pour mettre en valeur notre patrimoine naturel et culturel dans un esprit de protection de l'environnement et de développement durable. Le premier objectif du plan d'action est la sensibilisation du milieu et parmi les moyens retenus pour y arriver, l'élaboration et la diffusion d'une *charte des paysages de la Route des Frontières*.

Les objectifs :

- Poser des gestes de préservation du paysage et d'embellissement de la Route des Frontières
- Promouvoir la fierté et l'appartenance à la Route des Frontières
- Faire du paysage un thème de vente de nos attraits
- Faire de la Route des Frontières une destination touristique à découvrir
- Sensibiliser les individus et la collectivité de l'importance du patrimoine naturel et culturel.

Devenir associé

Pour mettre en évidence l'implication des acteurs de la région par rapport à la préservation du paysage et l'embellissement de la Route des Frontières, la CTRF a rédigé une *charte des paysages de la Route des Frontières*. Cette charte constitue un engagement moral à mettre en œuvre des actions favorisant la qualité visuelle de nos paysages. Un organisme ou un individu qui adhère à la charte devient un associé de la Corporation touristique de la route des Frontières.

Critères d'adhésion :

Afin d'obtenir le titre d'associé de la CTRF, les postulants doivent répondre aux critères suivants :

- S'engager à poser des gestes concrets et mesurables en matière de préservation du paysage et d'embellissement de la Route des Frontières

- Garantir l'amélioration d'au moins un énoncé de la charte et nous assurer de leur volonté de contribuer à la préservation du paysage et d'embellissement de la Route des Frontières
- Signifier concrètement leur engagement à adhérer à la philosophie que véhicule la charte en signant la demande d'adhésion ainsi que la charte et, dans le cas d'une organisation, en votant une résolution à leur conseil d'administration
- Adhérer par leurs actions et leur attitude à une philosophie de développement durable et démontrer un souci de dépassement
- S'engager, de concert avec la CTRF, à faire connaître leurs réalisations exemplaires concernant la préservation du paysage et d'embellissement de la Route des Frontières afin de créer un effet multiplicateur qui en inciterait d'autres à agir de même.
- S'engager à publiciser leur adhésion à la charte en l'affichant dans leur place d'affaire.

Suivi de la demande:

- À la réception de la demande d'adhésion, la Corporation contactera la personne responsable pour planifier la signature et l'envoi de la charte en deux copies dont une sera retournée à la Corporation touristique de la route des Frontières.
- Il sera possible d'obtenir une copie plastifiée ou laminée pour un coût à déterminer.

Charte des paysages de la Route des Frontières

Demande d'adhésion

Nom de l'organisation : _____

Personne responsable : _____ Titre : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopieur _____

Courriel : _____

Site Internet : _____

Catégorie :

<p>Organisme <input type="checkbox"/></p> <p>Est-ce que votre Conseil d'administration ou l'autorité responsable de votre organisation a voté une résolution concernant votre adhésion à la Charte?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Date :</p> <p>Non <input type="checkbox"/> Date prévue :</p>	<p>Individu <input type="checkbox"/></p> <p>Vous n'avez qu'à signer la présente demande pour signifier votre engagement à la Charte.</p>
--	--

Signature : _____ date : _____

Veillez retourner ce formulaire à :

Corporation touristique de la route des Frontières
C.P. 2004, Rivière-Bleue
(Québec) G0L 2B0